

★ Compte-rendu du colloque " La protection de la Loutre en Allemagne - que font les voisins ? " Hankensbüttel (Allemagne), octobre 2010

Le colloque sur le thème " La protection de la Loutre en Allemagne - que font les voisins ? ", s'est tenu le 29 octobre 2010 au centre Loutre OTTER-ZENTRUM à Hankensbüttel en Allemagne.

Des intervenants issus d'Allemagne, du Danemark, des Pays-Bas, d'Autriche, de République tchèque, de Slovaquie, de Belgique et de France firent le point pour leurs pays respectifs. Ceci fut l'occasion de présenter le Plan National d'Actions pour la Loutre en France.

Au Danemark, la Loutre est protégée depuis 1967. Jusqu'au début des années 90, la principale cause de mortalité fut la noyade dans les nasses de pêche. Pour y remédier, la pose de grilles de protection sur les nasses a été rendue obligatoire en eau douce, dans tout le pays, en 1993, et dans les eaux marines fréquentées par la Loutre, en 1996. Face à une augmentation drastique de la mortalité routière, plus de 300 passages à faune ont été installés. A l'heure actuelle, les nouveaux ouvrages hydrauliques construits sont placés très haut au-dessus des cours d'eau (généralement pont de type viaduc) pour permettre un passage sécurisé d'un maximum d'espèces.

En 1996, fut lancé un plan national d'actions ayant pour thèmes : le suivi de la répartition, la collecte des cadavres, la mortalité dans les nasses de pêche, la mortalité routière, la désignation de sites importants pour la Loutre, le recueil de loutrons orphelins et le conseil aux pisciculteurs. L'une des solutions adoptées pour éviter que les loutres ne causent de dégâts dans les piscicultures est l'utilisation des bassins de décantation (bassins dans lesquels transite l'eau issue des bassins d'élevage avant d'être rejetée dans les cours d'eau, afin de résorber phosphates et nitrates) comme bassins de diversion.

Au Danemark, l'aire de répartition est en nette progression mais pour l'instant, la Loutre recolonise surtout les secteurs qui lui sont favorables et manque encore dans les zones très peuplées où le réseau routier est le plus dense. Le statut de l'espèce reste " vulnérable " à l'échelle nationale.

Aux Pays-Bas, où la Loutre avait disparu, 31 individus (17 sauvages venant de Biélorussie, Pologne et Lettonie et 14 nés en captivité) ont été relâchés entre 2002 et 2008. Cette population est suivie de près grâce à l'analyse génétique des épreintes. On dénombre aujourd'hui 54 individus, dont les trois quarts sont nés sur place. L'aire occupée par l'espèce s'élargit et un individu a même franchi la frontière avec l'Allemagne. Le taux de mortalité est élevé (54 loutres trouvées mortes entre 2002 et 2009, dont 43 victimes de collisions avec des véhicules) mais reste inférieur au taux de reproduction. Malheureusement, il existe de forts liens de parentés entre les individus de cette population (la moitié des jeunes nés ont le même père), ce qui induit des croisements consanguins dont les conséquences doivent encore être évaluées. Des nouveaux lâchers sont à l'étude, l'idée étant de créer des petites populations satellites dans des zones éloignées de 25 à 100 km de l'aire de répartition actuelle.

En République tchèque, l'habitat de la Loutre est majoritairement artificiel, puisque les écosystèmes aquatiques sont en grande partie des étangs de pisciculture, construits il y a plus d'un siècle. La route et l'augmentation du braconnage en raison des dommages causés aux piscicultures constituent les principales menaces pour l'espèce. La Loutre est encore absente des secteurs à forte activité minière ou agricole. Un plan national d'actions est en cours d'élaboration. Un autre plan a également été rédigé en Slovaquie. Celui-ci attend d'être approuvé par le ministère de l'environnement. Dans ce pays, la Loutre est protégée depuis 1948. Une étude sur la Loutre en milieu alpin est en cours en Autriche. Dans ce cadre, une femelle a été capturée en mai 2010, puis suivie par télémétrie.

Les actes du colloque seront publiés, en anglais, dans la revue "Habitat", éditée par l'Aktion Fischotterschutz, courant 2011.

Loutre par Alexis NOUAILHAT

